

RGPD – Comment transformer les obligations de sécurité informatique en atouts concurrentiels

28 NOVEMBRE 2018 / NADÈGE MADEC

Le nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) introduit la notion de « SECURITY BY DESIGN ».

L'entreprise se doit de **protéger de manière adéquate les données personnelles** qu'elle possède. Ce n'est pas une tâche simple, mais bien menée, elle permet de **revisiter positivement son informatique**. Il est donc intéressant d'**élargir la vision purement RGPD**.

Cette remise en ordre, dans une démarche progressive et adaptée, va se traduire en de multiples avantages pour une entreprise :

- Pouvoir répondre à tout moment aux régulateurs tels la CNIL (la haute autorité française de protection des données) ;
- Améliorer son service aux clients ;
- Avoir une vision claire de son informatique, qui lui permettra de revenir à la normale quelque soit l'incident pouvant l'impacter ;
- Posséder un avantage concurrentiel envers les grands clients qui se doivent d'avoir des fournisseurs sûrs ;
- Engranger, à moyen terme, des économies sur la maintenance de son informatique souvent composée de strates historiques pas toujours adaptées.*

Ce Jeudi du Numérique sera animé par **Pierre Lorcy** de la société **Lorcyber** (<https://www.lorcyber.eu/fr/index.html>), startup innovante spécialiste de la sécurité. Elle propose aux PME/ETI et aux collectivités territoriales de prendre en charge la conception, la maintenance et le contrôle de leur cybersécurité.